

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X044/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal123

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-15X044

File No. - N° du dossier

CAL-4-37068

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

This page has been left blank intentionally.

Please see the attached PDF:

W0142-15X044A Calcium Hydroxide RFSO

for the complete Solicitation document.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 Offre
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée de l'offre à commandes
- 6.4 Responsables
- 6.5 Utilisateurs désignés
- 6.6 Instrument de commande
- 6.7 Limite des commandes subséquentes
- 6.8 Ordre de priorité des documents
- 6.9 Attestations
- 6.10 Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Besoin
- 7.2 Clauses et conditions uniformisées
- 7.3 Durée du contrat
- 7.4 Paiement
- 7.5 Instructions pour la facturation
- 7.6 Assurances
- 7.7 Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Rapports d'utilisation pour l'offres à commandes

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'hydroxyde de calcium (chaux éteinte) en vrac, au besoin, au ministère de la Défense nationale (MDN), Base des Forces canadiennes (BFC) Suffield, à Ralston (Alberta).

L'offre à commandes sera en vigueur pour une période de 12 mois et comportera deux périodes d'options d'un an chacune.

As per the Integrity Provisions under section 01 of Standard Instructions [2006](#), offerors must provide a list of all owners and/or Directors and other associated information as required. Refer to section [4.21](#) of the Supply Manual for additional information on the Integrity Provisions.

The requirement is subject to the provisions of the World Trade Organization Agreement on Government Procurement (WTO-AGP), the North American Free Trade Agreement (NAFTA), and the Agreement on Internal Trade (AIT).

1.3 Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Cluses et conditions uniformises d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgscc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Instructions uniformisées 2006, l'article 12 appelées Rejet d'une offre, est modifié comme suit :

Remplacer les paragraphes 1.(a) et (b) par les suivants :

1. Le Canada peut rejeter une offre dans l'un des cas suivants :
 - (a) l'offrant est assujéti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une offre pour répondre au besoin ;
 - (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans l'offre est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une offre pour le besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait ;

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins deux (2) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

This Standing Offer will not be for deliveries of goods or services in a CLCA or PSAB area.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)
Section II : offre financière (1 copie papier)
Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats cologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Le fait de ne pas respecter l'une ou l'autre des exigences obligatoires suivantes au moment de la clôture de l'appel d'offres rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre examen.

4.1.1.1 Capacité à répondre à l'exigence et les spécifications minimales énoncées en Annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Le prix unitaire ferme de chaque élément de ligne sera multiplié par son quantité annuelle prévue respective estimés afin de déterminer un prix étendue.

4.1.2.2 Les prix étendue de tous les articles seront additionnés pour déterminer le prix de l'offre totale évaluée.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

5.1 Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Integrity Provisions - Associated Information

By submitting an offer, the Offeror certifies that the Offeror and its Affiliates are in compliance with the provisions as stated in Section 01 Integrity Provisions - Offer of Standard Instructions [2006](#). The associated information required within the Integrity Provisions will assist Canada in confirming that the certifications are true.

5.1.2 Federal Contractors Program for Employment Equity - Standing Offer Certification

By submitting an offer, the Offeror certifies that the Offeror, and any of the Offeror's members if the Offeror is a Joint Venture, is not named on the Federal Contractors Program (FCP) for employment equity "[FCP Limited Eligibility to Bid](#)" list (http://www.labour.gc.ca/eng/standards_equity/eq/emp/fcp/list/inelig.shtml) available from [Employment and Social Development Canada-Labour's](#) website.

Canada will have the right to declare an offer non-responsive, or to set-aside a Standing Offer, if the Offeror, or any member of the Offeror if the Offeror is a Joint Venture, appears on the "[FCP Limited Eligibility to Bid](#)" list at the time of issuing of a Standing Offer or during the period of the Standing Offer.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.3 Durée de l'offre à commandes

6.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 juin 2015 au 31 mai 2016.

6.4 Responsables

6.4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : **Jenny Yu**
Titre : **Agente d'approvisionnement**
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : **Région de l'Quest**

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Téléphone : 403-292-5795
Télécopieur : 403-292-5786
Courriel : jenny.yu@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.4.3 Représentant de l'offrant

(À remplir par l'entrepreneur et soumis au moment de l'enchère du l'Offre à commande)

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :

Téléphone : - -
Télécopieur : - -
Courriel :

6.5 Utilisateurs désignés

The Identified User authorized to make call-ups against the Standing Offer is:

The Department of National Defence (DND), Canadian Forces Base (CFB) Suffield, in Ralston, AB.

6.6 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

6.7 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0142-15X044/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1123

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Besoin;
- f) l'Annexe B, Base de paiement;
- g) l'Annexe C, Rapports d'utilisation pour l'offres à commandes;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*).

6.9 Attestations

6.9.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.10 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

7.4.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7.4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____. *(À être déterminé lors de l'émission d'une offre à commandes)*

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7.6 Assurances

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

7.7 Clauses du guide des CCUA

A9006C (2008-05-12) Contrat de défense

A9041C (2008-05-12) Récupération

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A - BESOIN

Besoin

Une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture, la livraison et le déchargement d'hydroxyde de calcium (chaux éteinte) en vrac, au besoin, au ministère de la Défense nationale (MDN), Base des Forces canadiennes (BFC) Suffield, à Ralston (Alberta).

L'offre à commandes sera en vigueur pour une période de 12 mois et comportera deux périodes d'options d'un an chacune.

La chaux à forte teneur en calcium est utilisée dans le processus de traitement de l'eau et doit respecter les normes suivantes pour l'eau potable :

ASTM (American Society for Testing and Materials) C-911
AWWA (American Water Works Association) B202 - au moins la norme 60

Fiche signalétique

Chaque substance contrôlée par le SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) doit être accompagnée d'une fiche signalétique préparée spécifiquement pour cette matière ou cette substance.

Une fiche signalétique doit être fournie par l'offrant pour l'hydroxyde de calcium.

Livraison

La livraison doit être effectuée entre deux (2) et sept (7) jours civils à partir de la réception d'un document de commande subséquente.

Le déchargement du produit doit se faire à l'aide d'un camion-citerne équipé d'un système pneumatique, conformément aux normes énoncées dans le SIMDUT.

Le fournisseur doit fournir son propre boyau et ses propres raccords qui doivent être compatibles avec le silo de chaux de la station de traitement (raccord à 3 po).

L'offrant certifie que les produits offerts satisfont aux spécifications indiquées ci-dessus.

Signature

Date

Les offres qui ne satisfont pas aux spécifications indiquées ci-dessus seront considérées comme non conformes et seront rejetées sans autre examen.

Si, après avoir été reçu et accepté, le produit est jugé comme ne répondant pas aux spécifications nécessaires, le produit sera renvoyé aux frais du fournisseur et le contrat sera annulé pour cause de manquement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Directives aux soumissionnaires:

L'offrant doit remplir le tableau ci-dessous et le joindre à sa proposition.

Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS ni la TVH. La TPS et la TVH seront ajoutées sur les factures émises du fait de ce contrat.

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens.

Les prix unitaires demeureront fermes pour la période indiquée ci-dessous.

NOTE: Les utilisations estimatives sont indiquées à des fins d'évaluation seulement; les utilisations réelles pourraient différer des montants indiqués.

Product	Quantité annuelle prévue	Prix unitaire ferme pour la période:			Prix calculé
		Firm Period	Option Year 1	Option Year 2	
		June 1, 2015 to May 31, 2016, inclusive	June 1, 2016 to May 31, 2017, inclusive	June 1, 2017 to May 31, 2018, inclusive	
High Calcium Hydroxide Lime	140,000 kg	\$ _____/kg	\$ _____/kg	\$ _____/kg	\$ _____
Prix calculé total:					\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0142-15X044/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0142-15X044

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
CAL-4-37068

Buyer ID - Id de l'acheteur
ca1123
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C - RAPPORTS D'UTILISATION POUR L'OFFRES À COMMANDES

Calendrier des rapports d'utilisation trimestriels:

Période:	Rapport à livrer au plus tard:

L'offrant offre par les présentes de fournir des renseignements sur les commandes remplies selon le format ci-dessous:

Nom du fournisseur		Nom/numéro de téléphone du contact:	
Numéro de l'offre à commandes:		Période visée	
Nom de le responsable de l'offre à commandes:	Jenny Yu		

Ministère	Numéro de la commande	Valeur monétaire (TPSincluse)

(A) Valeur monétaire totale des commandes pour cette période de déclaration:	
(B) Totaux accumulés des commandes à ce jour:	
(A+B) Total des commandes accumulées:	

RAPPORT NÉANT: Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pour cette période []

PRÉPARÉ PAR:

NOM:

N° DE TÉLÉPHONE:

SIGNATURE:

DATE:

Envoyer le rapport à: WST.PA-CAL@pwgsc-tpsgc.gc.ca ou Télécopieur: (403) 292-5786